



**Direction générale de la performance économique et  
environnementale des entreprises  
Service Compétitivité et performance  
environnementale  
Sous-direction Compétitivité  
Bureau du financement des entreprises  
3, rue Barbet de Jouy  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Instruction technique**

**DGPE/SDC/2016-92**

**05/02/2016**

**N° NOR AGRT1603721J**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction abroge :**

DGPAAT/SDEA/2015-172 du 26/02/2015 : Conditions d'octroi des aides à l'installation. Valeur SMIC net annuel

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Conditions d'octroi des aides à l'installation. Valeur SMIC net annuel.

#### Destinataires d'exécution

DAAF  
DDT(M)  
APCA  
DRAAF

**Résumé :** La valeur du SMIC net mensuel a été revalorisée au 1er janvier 2016. Il est donc proposé une actualisation de la valeur du SMIC net annuel. Ce nouveau montant doit être retenu pour la mise en œuvre des aides à l'installation prévues par les programmes de développement rural régionaux.

La valeur du SMIC net annuel constitue un élément d'appréciation des Plans de Développement de l'Exploitation (PDE) et des Plans d'Entreprise (PE), au moment de l'instruction des demandes ainsi qu'au moment de la mise en paiement de la Dotation Jeune Agriculteur.

Dans le cadre du contrôle de la bonne mise en œuvre du plan, je rappelle que la valeur du SMIC à prendre en compte est celle en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du dépôt de la demande d'aides à l'installation.

La valeur du SMIC net mensuel a été revalorisée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 1141,61 euros. Dans le cadre des demandes d'aides déposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la valeur du **SMIC net annuel** à prendre en compte est égal à **13 699 €**.

La présente instruction annule et remplace l'instruction technique DGPAAT/SDEA/2015-91 du 25 février 2015.

Le Directeur général adjoint de la performance  
économique et environnementale des entreprises  
Chef du service Développement des filières et de l'emploi

H. DURAND